

Recenser et compenser de manière contraignante les pertes de fonctions du sol au moyen d'un outil de calcul, de cartes, et d'une ordonnance sur la compensation

Exemple à l'étranger – Land de Hesse (Allemagne)

| Durée du projet : cartes depuis 2012, ordonnance sur la compensation depuis 2018, en cours

Contexte et enjeux

Territoire : Land de Hesse (421 communes, ~21'116 km², ~6,28 millions d'hab.). Après le renoncement fédéral en 2012 à une ordonnance sur la compensation à l'échelle

Objectif stratégique : exigences et instruments contraignants pour recenser et compenser les pertes de fonctions des sols.

Solutions et produits

- L'ordonnance de compensation de la Hesse exige, pour les projets à partir d'un hectare, une étude d'impact, ainsi que la compensation des fonctions perdues.
- Des cartes de fonctions des sols pour les surfaces agricoles disponibles via le géoportail « BodenViewer Hessen ». Quatre fonctions sont représentées : habitat pour les plantes (typologie des sites, potentiel de rendement), régime hydrique (capacité au champ) et rétention des nitrates ; la fonction d'archive est considérée séparément. Les fonctions ne sont pas agrégées en un indice global.
- Un outil Excel pour calculer le besoin de compensation. Le besoin ainsi calculé doit être compensé sur un site approprié par des mesures adaptées à chaque fonction.

Outils à disposition

- ✚ Cartes de fonctions des sols (BodenViewer Hessen), outil Excel de calcul de compensation et fiches de mesures, publiés par le HLNUG¹
- ✚ Guide méthodologique, p. ex. Le guide sur le modèle de compensation, HLNUG / LGB Rheinland-Pfalz, 3e édition (juin 2023)

Caractéristiques du projet

Prise en compte des sols

- ✓ Éviter
- ✓ Réduire
- ✓ Compenser

Type d'instrument

- ✓ **Contraignant** (dès 1 ha depuis 2018, selon l'Ordonnance sur la compensation)

Incitatif

Stratégique

- ✓ **Volontaire**
- ✓ **Informationnel** (cartes de fonctions et fiches de mesures)

Possibilité de mise à l'échelle



(méthode standardisée et bien documentée, transposable moyennant une base de données pédologiques équivalente)

Application et impact

- ✚ **La compensation des pertes de fonctions du sol entre dans la pesée des intérêts du règlement communal** de construction et de zonage ; les mesures sont inscrites dans les plans d'urbanisme ou fixées de manière contraignante par contrat de droit public avec le maître d'ouvrage. La surveillance et l'exécution incombent aux communes.
- ✚ Pour les grands projets supra-communaux (p. ex. parcs éoliens), la minimisation de l'impact n'est pas obligatoire (pesée des intérêts), alors que **la compensation intégrale des pertes est obligatoire**. Le contrôle incombe à l'autorité compétente du Land.

1. Hessisches Landesamt für Naturschutz, Umwelt und Geologie

Responsables et partenaires

Porteur et mandat du projet :

Land de Hesse, HLNUG, avec des contributions de Ricarda Miller (bureau d'ingénieurs « Schnittstelle Boden »).

Source :

Série d'information de Durabilitas « Indice de qualité des sols – Exemples à l'étranger » (mai 2024)